



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 48903

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la question de l'extension des procédures de preretraite aux chômeurs en fin de droits ayant quarante annuités de cotisations d'assurance vieillesse. Lors de la discussion de cette question en séance publique à l'Assemblée nationale le 12 décembre dernier, le Gouvernement s'est opposé au dépôt d'une proposition de loi en vertu de l'article 40 de la Constitution. Une telle mesure présente en effet un coût qui, étant donné l'effort engagé pour assainir les finances publiques, doit être au préalable estimé. Pour autant, elle fait l'objet d'une grande attente, notamment au sein du monde ancien combattant, et rencontre le souci de justice sociale manifesté par le Gouvernement. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les délais dans lesquels le Gouvernement pourra être en mesure d'inclure cette proposition dans un texte de loi.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48903

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1045